



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

**Direction régionale
des affaires culturelles**

SEEDRANOVA SAS

Zone artisanale de Polignac

43000 POLIGNAC

Affaire suivie par :
Marie LAGRANGE

marie.lagrange@culture.gouv.fr

Références : 2025/2738/ML/LJ

À l'attention de M. Fabien CHARREYRE,

Lyon, le

1 - AVR. 2025

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : MABLY (LOIRE), Rue Barthélémy Thimonnier, ZAC de Bonvert
IA0421272500001
Livres V du Code du patrimoine

Monsieur,

L'Unité départementale de l'Environnement Loire/Haute-Loire m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 février 2025.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

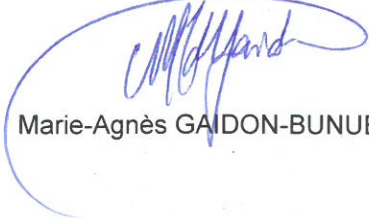
Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
Le directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,

La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie


Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL